

Parc national et réserve du Canada

# Kluane

Site du patrimoine mondial de l'UNESCO



Plan directeur

2024



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

2024

Parc national et réserve de parc national  
du Canada

Kluane

Plan directeur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le président et directeur général de Parcs Canada, 2024.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, 2024.

Papier : R64-105/94-2024F  
978-0-660-67612-8

PDF : R64-105/94-2024F-PDF  
978-0-660-67611-1

*This document is also available in English.*

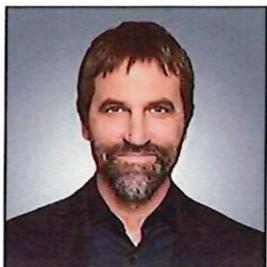
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou des questions connexes  
**PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE :**

Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane  
C.P. 5495  
Haines Junction (YT) Y0B 1L0

Tél. (été) : 867-634-5248  
Tél. (hiver) : 867-634-7250  
Courriel : [kluaneinfo@pc.gc.ca](mailto:kluaneinfo@pc.gc.ca)  
[www.parcs.canada.ca/pn-np/yt/kluane](http://www.parcs.canada.ca/pn-np/yt/kluane)

*Sources des images de la page couverture : Kelsey Kabanak*

## Avant-propos



D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir l'histoire et la nature et de s'en rapprocher; contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national et réserve de parc national du Canada Kluane* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis cet effort concerté, et j'ai le plaisir d'approuver le *Plan directeur du parc national et réserve de parc national du Canada Kluane*.



**Steven Guilbeault**  
*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
et ministre responsable de Parcs Canada*



## Recommandations

Recommandé par :



Ron Hallman  
Président et directeur général  
Parcs Canada



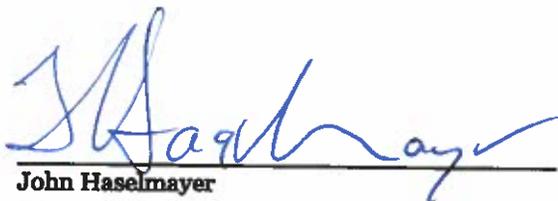
Dän nātthe äda Kykhiá,  
Chef Barb Joe  
Shadhäla yè Ashèyi Kwädän  
Premières Nations Champagne et Aishihik



Andrew Campbell  
Vice-président principal  
Direction générale des opérations  
Parcs Canada



Chef Bob Dickson  
Lhù 'ààn Mân Kwa Ch 'àn'  
Première Nation Klwane



John Haselmayer  
Directeur  
Unité de gestion du Yukon  
Parcs Canada



Elsabe Kloppers  
Présidence  
Conseil de gestion du parc national Klwane



## Résumé

Le parc national et la réserve de parc national Kluane sont un endroit impressionnant. Le parc compte bon nombre des plus hautes montagnes du Canada. En plus de l'élévation, les paysages du parc sont influencés par l'océan Pacifique, la région arctique et les environnements boréaux. Pendant des milliers d'années, les peuples des Premières Nations, dont les Tutchone du Sud des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et de la Première Nation de Kluane, ont acquis et transmis les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre des plantes et des animaux abondant sur ce territoire d'extrêmes climatiques et géographiques.

La transmission des connaissances et le respect des façons de faire des Premières Nations en tant qu'intendants du territoire sont des éléments clés de la gestion du parc national et de la réserve de parc national Kluane. L'histoire du parc, ainsi que du refuge faunique établi avant la création du parc en 1976, comprend une période équivalente à cinq générations au cours de laquelle les liens entre les Premières Nations et cette partie de leurs territoires ont été rompus.

À la suite de la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales, le parc national et la réserve de parc national Kluane sont maintenant gérés en coopération par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, la Première Nation de Kluane et Parcs Canada, par l'entremise du Conseil de gestion du parc national Kluane. Les thèmes du rétablissement des liens, de l'échange, de l'accueil et de la coopération sont enchâssés dans le présent plan directeur.

La Première Nation de White River n'a pas conclu d'accord de revendication territoriale et demande qu'on reconnaisse le titre et les droits ancestraux non cédés sur le territoire traditionnel qu'elle revendique dans la partie nord du parc national et de la réserve de parc national Kluane. Parcs Canada entreprend des négociations avec la Première Nation de White River concernant ses intérêts dans le parc.

Situé dans le Sud-Ouest du Yukon, à 160 kilomètres à l'ouest de Whitehorse, le village de Haines Junction est un point de départ pratique pour explorer la région. Le parc national et la réserve de parc national Kluane font partie d'un site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec des aires protégées adjacentes par delà les frontières de l'Alaska et de la Colombie-Britannique. Reconnu pour ses caractéristiques naturelles impressionnantes, ses 10 000 ans d'histoire culturelle et ses possibilités inégalées de rafting en milieu sauvage, le tronçon de 90 kilomètres de la rivière Alsek qui coule dans le parc national et la réserve de parc national Kluane est désigné rivière du patrimoine canadien.

Tout comme les divers environnements du parc national et de la réserve de parc national Kluane, le parc attire une variété de visiteurs. La région de Kluane est connue dans le monde entier pour ses possibilités d'alpinisme. Le parc est également populaire auprès des randonneurs pédestres expérimentés et des amateurs de descente en eaux vives. De nombreux visiteurs, cependant, apprécient la vue qu'ils ont de la route, les aires de fréquentation diurne et les terrains de camping et préfèrent les promenades paisibles ou les expositions dans les centres d'accueil.

À l'appui de la vision et des principes directeurs, le plan directeur présente les quatre objectifs suivants :

### **But 1 : Dań k'è kwǎñji'/L'essence du peuple est vivante**

Ce but répond au besoin permanent de soutenir les Dǎn/le peuple dans la reconstruction d'une relation forte et durable avec les terres, les eaux et les ressources du parc.

### **But 2 : Dákeyi ukaanathì` jè/Vous protégez tous notre pays avec votre cœur**

Ce but met l'accent sur le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique des écosystèmes et sur la nécessité de renforcer la résilience dans un environnement qui évolue rapidement en raison du changement climatique.

**But 3 : Kwiyaajàl'/Nous sommes heureux de vous accueillir**

Ce but est axé sur la création de possibilités pour les visiteurs, quels que soient leurs capacités, leurs centres d'intérêt et leur identité, de découvrir le parc, d'en faire l'expérience et d'en prendre soin.

**But 4 : Dándāl dákundür hı/Nous vous raconterons toute notre histoire**

Ce but porte sur les activités de diffusion externe et d'éducation du public qui racontent l'histoire du parc, notamment la culture des Tutchone du Sud et la gestion coopérative, et rehaussent la visibilité du parc national et de la réserve de parc national Kluane.



## Table des matières

Avant-propos .....	iii
Recommandations .....	v
Résumé .....	vii
1.0 Vision .....	1
2.0 Dāzhān Dákwāndūr Ch'e – Ceci notre histoire ... <b>Error! Bookmark not defined.</b>	
3.0 Principes directeurs .....	3
4.0 Importance.....	5
5.0 Contexte de planification .....	7
6.0 Élaboration du plan directeur.....	11
7.0 Buts, objectifs et cibles.....	11
8.0 Zonage.....	17
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique .....	23

### **Cartes**

Carte 1 : Cadre régional .....	6
Carte 2 : Carte du lieu .....	10
Carte 3 : Zonage .....	22





## 1.0 Vision

Ceci un territoire; ceci est Dañ Keyı̄, le pays du peuple.

Ceci est un lieu où l'eau, les plantes, les animaux et les personnes sont en bonne santé et résilients face au changement climatique.

Ceci est un lieu où des connaissances sont échangées et les liens rétablis.

Ceci est un lieu où des décisions judicieuses sont prises ensemble et où les connaissances de tous sont valorisées et prises en considération.

Ceci est un endroit où nous nous sentons tous les bienvenus.

### ***Á'sía Keyi—Le pays de mon grand-père***

*Á'sía keyi,  
nedjshjka dak'anuta du.  
Á'sía keyi,  
dach'anakwats'ä`n diyq  
ughq yats'a säy na.  
Á'sía keyi, nakwats'än diyq  
äju yats'a säy, ak'an.  
Á'sía keyi,  
nakwanich'i ū  
A'hı̄ tashänı̄thj.  
Kwänischis yadjnj.*

*Pays de nos ancêtres,  
tu prends soin de nous.  
Pays de nos ancêtres,  
tu nous as été enlevé et  
nous avons longtemps pleuré.  
Pays de nos ancêtres, tu nous  
es revenu et nous  
ne pleurons plus.  
Pays de nos ancêtres, nous  
sommes heureux de te revoir.  
Merci pour tout.*

Source : Diyet van Lieshout, écrit pour  
le parc national et la réserve de parc national Kluane,  
le 12 décembre 2011.

## 2.0 Däzhän Dákwändür Ch'e – Ceci notre histoire

Situés dans le Sud-Ouest du Yukon, le parc national et la réserve de parc national Kluane protègent un paysage spectaculaire composé de hauts sommets montagneux, de glaciers de vallée massifs, de forêts boréales, d'espèces sauvages du Nord et d'un patrimoine culturel riche.

En tutchone du Sud, le mot « territoire » se traduit par Dań Keyí/le pays du peuple. La région de Kluane accueille les Dän/le peuple depuis des millénaires, et le savoir du peuple repose sur une relation d'interdépendance avec la nature. Les Dän évoluent au rythme des cycles naturels et leur intendance, fondée sur des générations de connaissances, a enrichi la santé du territoire.

Bon nombre des liens vitaux que les Dän entretenaient avec cet endroit ont été rompus lors de la construction de la route de l'Alaska en 1942. Dans un effort malavisé pour protéger la faune le long de la route, le gouvernement a créé le refuge faunique Kluane en 1943. D'un coup de crayon, les Dän ont été expulsés de leur territoire ancestral – ils ne pouvaient plus vivre de la chasse et du piégeage. Le retrait des Dän de leurs terres a entraîné un déclin de la santé du territoire et du peuple.

*« Quand notre peuple s'est fait dire qu'il ne pouvait plus utiliser la terre, c'était comme si on lui disait qu'il ne pouvait pas entrer dans la moitié de sa maison et qu'il n'avait pas le droit de manger la nourriture qui s'y trouvait, alors ça a été assez pénible pour notre peuple de ne pas avoir le droit d'aller de ce côté de la route ou dans le parc. Ce lieu où on était chez nous. »*

Luke Johnson, membre de la Première Nation de Kluane

En 1973, une délégation de chefs des Premières Nations du Yukon a présenté le document *Together Today for our Children Tomorrow* [ensemble aujourd'hui pour nos enfants demain] au premier ministre de l'époque, Pierre Elliot Trudeau, ce qui a mené à l'amorce de négociations sur les revendications territoriales au Yukon. En 1976, la réserve de parc national est officiellement créée afin de protéger une zone représentative de la région naturelle de la chaîne côtière du Nord. Le gouvernement du Canada a signé des ententes sur les revendications territoriales globales avec les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane en 1993 et en 2003, respectivement.

Les droits des Lhù`àn Mân Kwa Ch`ân'/le peuple du lac Kluane et des Shadhäla yè Ashèyi Kwädän/les peuples de Champagne et d'Aishihik de chasser, de piéger, de pêcher et de cueillir des plantes dans le parc sont définis dans leurs ententes définitives respectives et sont protégés par la Constitution du Canada. Ces traités modernes constituent le fondement juridique de la gestion coopérative du parc national et de la réserve de parc national Kluane, fondée sur une relation de confiance, de respect mutuel et de valeurs communes.

Le peuple du lac Kluane et les peuples de Champagne et d'Aishihik travaillent à la revitalisation de leur culture par le rétablissement des liens. Être sur le territoire, renouer les liens familiaux, enseigner les activités traditionnelles, revitaliser la langue et créer un sentiment d'appartenance pour les nouvelles générations sont des priorités. Une initiative appelée Réparer les liens brisés a lancé un important processus de guérison entre Parcs Canada, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane.

Ensemble, le Conseil de gestion du parc national Kluane, la Première Nation de Kluane, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et Parcs Canada protègent ce lieu spécial et en prennent soin, pour aujourd'hui et pour les générations à venir. Les Premières Nations, en tant qu'intendantes, font partie intégrante du processus décisionnel, et leurs voix apportent des perspectives essentielles sur la manière de prendre soin du territoire, fondées sur des générations de connaissances. Le présent plan a été élaboré par les partenaires de gestion coopérative afin de guider la gestion du parc pour les dix prochaines années. Les partenaires rendront compte chaque année des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du plan. Le plan sera révisé tous les dix ans ou plus tôt, comme l'exige la loi.

### 3.0 Principes directeurs

Les valeurs ont été définies par les partenaires de gestion coopérative afin d'orienter la gestion du parc national et la réserve de parc national Kluane. (Œuvres d'art : Frances Oles. Traduction : Chughäla [Lorraine Allen] et Ayedindaya [Margaret Workman].)

#### **Kwiyajäl' – Bienvenue**

Le parc national et la réserve de parc national Kluane sont un endroit pour tout le monde, un lieu d'apprentissage et d'expérience, et un lieu où des liens peuvent être établis.

*Les tambours sont une voix, celles des histoires, de la célébration ou de la tristesse. Les tambours souhaitent la bienvenue, ils invitent à danser ou à raconter des histoires. Chaque tambour a sa propre voix et, ensemble, ils parlent d'un moment et d'un lieu.*



#### **Nàts'it'är – Respect**

Il est important d'écouter et d'apprendre les uns des autres afin que nous puissions établir des relations solides, nous faire confiance et œuvrer ensemble pour atteindre nos objectifs communs.

*Il y a longtemps, c'était une période chaotique dans le monde animal. Homme-Castor a organisé les animaux de manière à ce qu'ils aient tous leur propre niche dans le monde et qu'ils puissent interagir et vivre les uns avec les autres d'une manière qui profite à tous, au fil du temps.*

### **Kwädäy kwändür jenīth'a k'e kīdān –**

#### **Nous écoutons et apprenons les enseignements d'antan**

La transmission de nos connaissances est un processus circulaire qui va des Aînés aux jeunes et repose sur des générations d'expériences qui peuvent être transmises à nos futurs leaders.

*Une maman ourse apprend à ses petits comment prospérer et survivre dans le monde. Cette connaissance est transmise de génération en génération. Le collet à plumes fait un fond circulaire et représente les connaissances traditionnelles et les technologies. Il est constitué de ressources simples, mais son application est efficace. Il est fragile, mais portable et remplaçable.*



### **Dazhān nān kāy yè dākeyi dāghāshūr t'ū` ghākūwījī –**

#### **Nous sommes tous reconnaissants pour notre terre; elle nous donne tout ce dont nous avons besoin pour vivre**

Tout est lié, et notre force et notre résilience proviennent de nos liens avec notre terre et notre eau. Nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que ces liens subsistent afin de favoriser un environnement et une population en santé.

*Un bassin versant. L'air et les montagnes créent un paysage qui permet aux plantes, aux animaux et aux personnes de prospérer. Le mycélium qui entoure le paysage représente l'interconnexion qui nourrit. Le motif floral en perles représente les personnes et l'équilibre.*



### **Nłaye uk'anīthāt –**

#### **Vous, les gens, vous y pensez ensemble**

Nous guidons nos décisions en utilisant les connaissances traditionnelles liées à la terre et les renseignements scientifiques pour former une seule vision.

*Ces deux arbres sont des essences distinctes, mais ils se soutiennent mutuellement. Les cercles ocre représentent les idées et les traditions humaines. Il y en a quatre, indiquant les quatre directions. La jeune pousse représente les nouvelles idées qui naissent de l'échange.*





### **Shāwthān kuk'āts'ānātā dāzhān nān kay –**

#### **Tout le monde s'occupe très bien de la terre**

En tant que gardiens, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos décisions reflètent nos valeurs et à ce que les liens entre la terre, l'eau et les personnes qui vivent ici demeurent à jamais.

*Nos mains sur la terre représentent le soin et l'intention.*

## **4.0 Importance**

Depuis la dernière période glaciaire, les Tutchone du Sud vivent dans la région qui constitue aujourd'hui le parc national et la réserve de parc national Kluane. Tout au long de l'année, les familles parcouraient de grandes distances pour profiter de l'abondance saisonnière d'animaux sauvages et de plantes. Plus de 250 sites archéologiques directement liés aux Tutchone du Sud ont été repérés dans le parc national et la réserve de parc national Kluane, et le parc compte un réseau de sentiers patrimoniaux entrelacés de noms de lieux autochtones. Les Dān s'efforcent de reconstruire et de maintenir leur profonde relation culturelle et spirituelle avec la terre, une relation comme celle qu'avaient leurs ancêtres depuis des millénaires – enseigner aux jeunes, pratiquer la chasse et la cueillette, et transmettre les histoires de leur pays.

Le parc national et la réserve de parc national Kluane font partie d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec des aires protégées voisines, les parcs nationaux Wrangell-St. Elias et Glacier Bay, en Alaska, ainsi que le parc provincial Tatshenshini-Alsek, en Colombie-Britannique (Carte 1). Ensemble, ces parcs constituent l'une des plus grandes aires protégées au monde. En 1986, le tronçon de 90 kilomètres de la rivière Alsek qui coule dans la réserve de parc national Kluane a été désigné rivière du patrimoine canadien. Ce cours d'eau est reconnu pour ses caractéristiques naturelles impressionnantes, ses 10 000 ans d'histoire culturelle et ses activités de descente en eaux vives en milieu sauvage de classe mondiale.

Les caractéristiques qui définissent cette partie de la région naturelle de la chaîne côtière du Nord sont les suivantes :

- les monts St. Elias, dont le mont Logan, le plus haut sommet du Canada, mesurant 5 959 mètres;
- l'un des plus grands champs de glace non polaires au monde, avec d'immenses glaciers de vallée et des rivières sauvages – un vestige de la dernière période glaciaire;
- la population la plus génétiquement diversifiée de grizzlis en Amérique du Nord, une importante population de mouflons de Dall et la seule population enclavée de saumons kokanis de tous les parcs nationaux du Canada;
- un carrefour écologique qui, en raison de l'influence de l'océan Pacifique et de l'océan Arctique, abrite des communautés végétales diverses de la toundra et de la forêt boréale.

Connus dans le monde entier pour les possibilités exceptionnelles d'activités récréatives qu'on y trouve, le parc national et la réserve de parc national Kluane attirent des alpinistes, des amateurs de descente en eaux vives et des randonneurs pédestres expérimentés sur son terrain montagneux et ses rivières bleu métallique. Les visiteurs viennent également pour découvrir les expositions attrayantes des centres d'accueil du parc, parcourir la pittoresque route de l'Alaska, faire des promenades et des randonnées pédestres d'une journée, observer la faune et passer des moments paisibles avec leurs amis et leur famille.

*Kwiyaajàl'*

Nous sommes heureux de vous accueillir.

Carte 1 : Cadre régional



## 5.0 Contexte de planification

### Ententes définitives

L'Entente définitive des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik (1993) et l'Entente définitive de la Première Nation de Kluane (2003) définissent les droits et les responsabilités des citoyens des Premières Nations et du Canada, notamment :

- réaffirmer les droits des Premières Nations dans le parc;
- reconnaître l'utilisation traditionnelle et actuelle du parc;
- veiller à ce que la langue tutchone du Sud soit utilisée dans le parc;
- offrir aux membres des Premières Nations des possibilités de développement économique et d'emploi liées à la mise en valeur, à l'exploitation et à la gestion du parc;
- utiliser les connaissances traditionnelles et scientifiques dans la gestion du parc.

### Ententes sur l'autonomie gouvernementale

L'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Kluane (2010) et l'Entente sur l'autonomie gouvernementale des premières nations de Champagne et de Aishihik (1993) reconnaissent le droit inhérent à l'autodétermination et définissent l'autorité législative sur des sujets comme :

- la gouvernance, la gestion et l'administration des droits et des avantages pour les membres des Premières Nations;
- la création de services sociaux, éducatifs et économiques pour les membres des Premières Nations;
- la promulgation de lois sur leurs terres visées par l'entente de règlement concernant l'utilisation et la gestion des ressources, la récolte, ainsi que l'octroi de permis et la réglementation des activités qui peuvent s'y dérouler.

### Gestion coopérative

Une nouvelle ère de gestion coopérative a commencé par la signature des ententes définitives. Parcs Canada, la Première Nation de Kluane et les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik déploient des efforts soutenus pour s'occuper des terres, en se fondant sur un solide respect mutuel et une compréhension commune de leurs responsabilités respectives. Doté d'un mandat confié par les deux ententes définitives, le Conseil de gestion du parc national Kluane (le Conseil) est un élément clé de la gestion coopérative et peut formuler des recommandations sur toutes les questions relatives à l'aménagement et à la gestion du parc, ainsi qu'aux révisions du plan directeur du parc. Le Conseil est composé de six membres votants : deux personnes nommées par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, deux personnes nommées par la Première Nation de Kluane et deux personnes nommées par le gouvernement du Canada. Le gestionnaire du parc siège au Conseil à titre de membre sans droit de vote. Le *Plan stratégique (2021-2024)* du Conseil a défini quatre buts :

1. Nigha shāw nīdhān dākēyi lāadal yu – Nous sommes heureux de vous voir dans notre pays. Ce but est axé sur le renforcement des relations et la création de liens. En suivant l'exemple des Premières Nations, contribuez à la création d'un espace et d'occasions pour intégrer les connaissances traditionnelles dans tous les aspects de la discussion et des recommandations.
2. Dāzhān k'e ndasādīye – C'est ainsi que nous travaillons. Ce but est axé sur la réalisation active du mandat du Conseil tel qu'il est décrit dans les ententes définitives des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et de la Première Nation de Kluane.
3. Shada tth'i k'è sōthān ghākenādān – Ils apprennent bien tous assis en cercle. Ce but est axé sur la mise en place d'un Conseil fort et efficace, renforçant ainsi ses capacités par la rationalisation des processus internes et l'éducation des communautés externes.
4. Dān ts'ān kwīshe k'è sōthān jennītth'a – Quand je parle aux gens, je comprends bien. Ce but est axé sur l'amélioration de la communication et de la mobilisation en rencontrant les gens là où ils se trouvent.

## **Redéfinition des limites du parc national et de la réserve de parc national**

Parcs Canada s'emploie à redéfinir les limites du parc national et de la réserve de parc national Kluane dans certains secteurs.

- Lorsque le parc a été créé, la limite le long des routes de l'Alaska et de Haines a été reculée de 305 mètres pour permettre le réalignement futur des routes. Le réalignement des routes est maintenant terminé, et les procédures administratives seront achevées en vue d'inclure les terres dans le parc national et la réserve de parc national. Il s'agit des lisières de terre parallèles à la route allant de Khàr Shan Nij/du ruisseau Congdon à 'A'äy Chù/la rivière Slim's et allant du ruisseau Bear à Łu Ghà/la rivière Klukshu.
- Conformément aux ententes définitives, les limites juridiques seront corrigées afin que soient prises en compte les terres visées par les ententes à la Première Nation de Kluane et aux Premières Nations de Champagne et d'Aishihik qui ont été retirées du parc national et de la réserve de parc national Kluane.

## **Modifications du zonage**

Plusieurs modifications du zonage du parc sont décrites dans le présent plan directeur. Ces modifications ont été effectuées pour :

- 1) tenir compte de nouveaux renseignements sur les exigences en matière de protection des écosystèmes, ainsi que sur la capacité et l'adéquation des écosystèmes à servir de cadre aux expériences des visiteurs;
- 2) trouver et confirmer les expériences pour les visiteurs qui sont compatibles avec les exigences en matière de protection des écosystèmes.

Une modification du zonage est prévue pour faire place à l'installation d'écotourisme proposée par la Première Nation de Kluane. Deux modifications du zonage sont prévues pour faire place à l'installation d'écotourisme proposée par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik. Ces installations d'écotourisme sont ancrées dans les ententes définitives, qui prévoient pour les Premières Nations des avantages économiques découlant de l'exploitation et de l'aménagement du parc. Toutes les modifications de zonage (et le plan directeur dans son ensemble) ont fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, laquelle a déterminé que les modifications de zonage et les activités potentielles correspondantes étaient conformes à la capacité de respecter les exigences en matière de protection des écosystèmes (voir la section 9.0 – Résumé de l'évaluation environnementale stratégique). La superficie du parc désignée zone II (milieu sauvage) demeure à 85 pour cent. Ce pourcentage n'a pas changé par rapport au plan directeur de 2010. Ces modifications du zonage et d'autres sont décrites en détail à la section 8.0 – Zonage.

## **Avantages économiques pour les Premières Nations**

Les ententes définitives présentent des approches précises et générales à l'égard des possibilités économiques dans le parc pour les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane. La Première Nation de Kluane propose d'aménager une installation d'écotourisme dans le parc, près du lac Bighorn. Un pavillon principal et des chalets accueilleraient les touristes et le personnel pour des séjours de plusieurs nuitées. Des chalets rudimentaires connexes, conformes aux exigences associées à une zone II, pourraient également être aménagés. Les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik s'approprient à aménager une installation d'écotourisme sur leurs terres visées par l'entente de règlement hors des limites du parc, à côté de Mät'atàna Män/le lac Kathleen; bon nombre des activités proposées auront lieu dans le parc. Les infrastructures de soutien dans le parc comprendraient deux camps en montagne situés en altitude, l'un entre les lacs Mush et Bates et l'autre entre les lacs Sockeye et Johobo. Des chalets rudimentaires connexes, conformes aux exigences associées à une zone II, pourraient également être aménagés. Les activités proposées dans le cadre de ces deux projets pourraient notamment comprendre : l'expérience de la culture des Tutchone du Sud, l'observation de la faune par avion et la randonnée pédestre, les excursions aériennes, le ski de fond, l'équitation et les promenades en traîneau à chiens. Les deux projets proposés en sont à l'étape de la conception.

## **Première Nation de White River et statut de « réserve » du parc**

La Première Nation de White River est l'une des trois Premières Nations du Yukon qui n'ont pas signé d'accord définitif en vertu de l'*Accord-cadre définitif* (1993). Par conséquent, elle demande qu'on reconnaisse le titre et les droits ancestraux non cédés sur le territoire traditionnel qu'elle revendique.

La Première Nation de White River revendique un territoire traditionnel dans la partie nord du parc national et de la réserve de parc national Kluane (Carte 2), d'où le statut de réserve du parc. Conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le statut de réserve s'applique à un parc national lorsqu'un peuple autochtone revendique des droits ancestraux sur un territoire visé et que le gouvernement fédéral a accepté d'engager des négociations à cet égard.

Les membres de la Première Nation de White River sont les descendants des ancêtres des Upper Tanana et des Tutchone du Nord, lesquels se sont mariés entre eux et ont partagé des terres et des ressources pendant de nombreuses générations. Certaines des affiliations linguistiques et ethniques de la Première Nation de White River sont liées aux Upper Tanana de la région frontalière de l'Alaska et aux Tutchone du Nord des régions près de Fort Selkirk et de Stewart River, ainsi qu'à d'autres collectivités situées le long de la partie centrale du fleuve Yukon, tandis que d'autres familles retracent leurs origines à d'autres bandes et groupes linguistiques voisins, dont les Tutchone du Sud, les Ahtna et les Han.

En réponse aux revendications de la Première Nation de White River concernant le territoire traditionnel dans le parc national et la réserve de parc national Kluane, Parcs Canada entame des négociations avec la Première Nation de White River au sujet de ses intérêts dans le parc.

## **Environnement naturel en évolution rapide**

La région de Kluane se réchauffe; la température annuelle moyenne dans le village de Dakwākāda/Haines Junction a augmenté de quatre degrés Celsius depuis 1945. Cette augmentation a entraîné la disparition de plus de 230 petits glaciers et de 19 pour cent de la superficie totale couverte par les glaciers. En 2016, le recul du glacier Kaskawulsh a provoqué le détournement d'une rivière vers un bassin versant et un océan différents, ce qui a profondément transformé le paysage. Les modèles de changement climatique prévoient d'autres répercussions dans la région, notamment la prolongation de la saison des incendies, davantage d'épisodes de pluie-sur-neige et la hausse de la température des lacs. Les espèces et les écosystèmes pourraient ne pas être en mesure de s'adapter à ce rythme de changement.

## **Contraintes près du parc**

Les questions préoccupantes dans la région de Kluane, qui pourraient avoir des effets néfastes sur les ressources et les valeurs naturelles et culturelles du parc national et de la réserve de parc national Kluane, sont les suivantes :

- augmentation du déversement des effluents d'eaux usées traitées de Dakwākāda/Haines Junction dans les zones humides de Shadhāla Chù/la rivière Dezadeash;
- augmentation du nombre de complexes miniers;
- possibilité pour le bison des bois d'élargir son aire de répartition dans le parc.

## **Constatations de l'évaluation de l'état du parc**

L'*Évaluation de l'état du parc national et de la réserve de parc national Kluane* (2017) a permis de cerner trois enjeux clés :

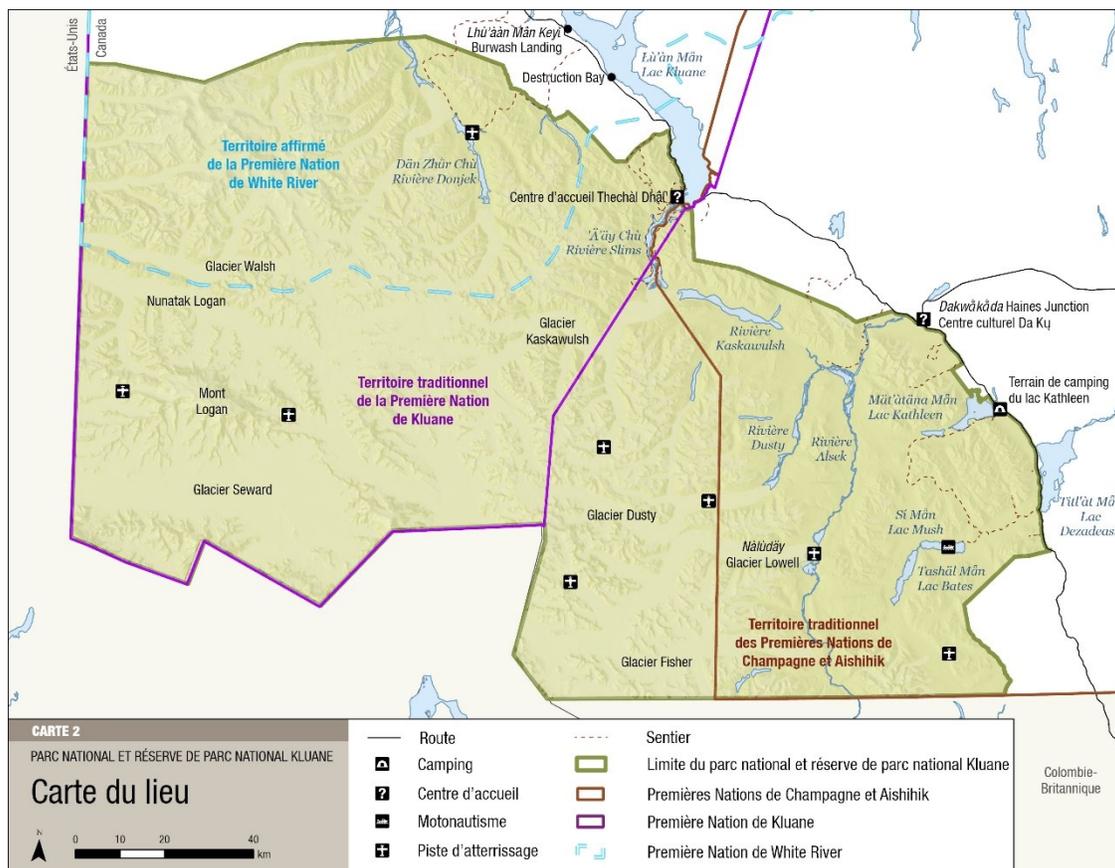
1. Le besoin d'améliorer davantage les relations avec les Premières Nations et d'accroître le recours aux connaissances traditionnelles et aux langues autochtones.
2. Le besoin d'adopter une approche plus stratégique en matière de gestion de l'expérience du visiteur, notamment un recours accru aux sciences sociales pour mieux comprendre les modèles de fréquentation des visiteurs, recenser les marchés stratégiques et soutenir l'élaboration d'un plan de l'utilisation du parc par les visiteurs.

3. Le besoin d'accorder plus d'attention aux principales questions écologiques dont les répercussions sont très visibles, et de mener des recherches à cet égard. Les éléments qui revêtent une importance particulière pendant la période visée par le présent plan directeur sont les suivants : a) le détournement de 'A'äy Chù'/la rivière Slim's; b) la lenteur du rétablissement à la suite d'une prolifération sans précédent du dendroctone de l'épinette; c) la mauvaise santé des forêts et le besoin d'un plan de restauration qui améliorera la santé des écosystèmes et diminuera les risques associés aux charges de combustible importantes et aux feux de forêt; d) le rétablissement éventuel d'une population de saumon kokani que l'on croyait en voie d'extinction.

### Changements dans la fréquentation depuis le plan de 2010

En 2012, le centre culturel Da Kù a été construit par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik à Haines Junction. Cette installation abrite un centre d'accueil de Parcs Canada et un centre d'information du gouvernement du Yukon, offrant ainsi aux visiteurs un excellent point de départ pour leur visite. En 2019, le centre d'accueil de Thechàl Dhàl' a été rénové et de nouvelles expositions ont été mises au point, donnant aux visiteurs la possibilité de découvrir les Premières Nations locales, leur culture et leur langue. Depuis 2010, on observe une diminution importante des voyages organisés tandis que le nombre de voyageurs indépendants augmente. Le nombre de randonneurs dans l'arrière-pays et le nombre de campeurs au terrain de camping Mät'atàna Män/du Lac-Kathleen augmentent, et certaines activités, comme le canotage de poche (*packrafting*) et le cyclisme, sont de plus en plus populaires. En 2018, cinq tentes oTENTik, un autre mode d'hébergement de Parcs Canada, ont été construites au terrain de camping Mät'atàna Män/du Lac-Kathleen, offrant une nouvelle possibilité aux visiteurs. Les programmes d'interprétation, les événements spéciaux et les programmes scolaires se sont multipliés au cours des dernières années.

Carte 2 : Carte du lieu



## 6.0 Élaboration du plan directeur

Le présent plan a été élaboré conjointement par un groupe de travail composé de membres du Conseil, des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, de la Première Nation de Kluane et de Parcs Canada. Conformément au mandat du Conseil, le groupe de travail a tenu plusieurs réunions pour concevoir le processus d'élaboration du plan directeur et l'approche de la consultation, et pour élaborer conjointement le contenu du plan.

Une première série de consultations a eu lieu en juin 2019 parallèlement à la rédaction de la version provisoire du plan directeur. Un bulletin d'information a été distribué à grande échelle et diffusé sur la page Web de Parcs Canada dédiée au parc national et réserve de parc national Kluane à l'appui de cette série de consultations. Le bulletin présentait un projet de vision pour le parc et la réserve de parc, ainsi qu'une série de questions relatives à la gestion. Des journées portes ouvertes ont eu lieu à Haines Junction, à Burwash Landing et à Whitehorse. Des réunions ont eu lieu avec les Aînés des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik à Haines Junction et avec les Aînés de la Première Nation de Kluane à Burwash Landing. Le personnel de Parcs Canada a rencontré des représentants de Tourisme Yukon et de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Un rapport « Ce que nous avons entendu » a été rédigé en janvier 2020 et résume les résultats des consultations. Ces résultats ont été pris en compte par le groupe de travail lors de la rédaction de la version provisoire du plan.

La deuxième et dernière série de consultations a été considérablement retardée en raison de la pandémie de COVID-19, et a finalement eu lieu de septembre à novembre 2022. La version provisoire du plan et un bulletin d'information ont été diffusés à grande échelle et publiés sur la page Web de Parcs Canada dédié au parc national et réserve de parc national Kluane et sur la page Web du gouvernement du Canada intitulée *Consultations auprès des Canadiens*. Il y a eu des séances de mobilisation à Haines Junction, à Burwash Landing et à Whitehorse. Des commentaires ont également été recueillis au moyen d'un sondage en ligne. Tous les commentaires reçus ont été pris en compte par le groupe de travail et un rapport « Ce que nous avons entendu » a été préparé. Après avoir évalué les commentaires du public sur la version provisoire du plan directeur, Parcs Canada, en consultation avec les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, la Première Nation de Kluane et la Première Nation de White River, a apporté les révisions finales au plan directeur.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exigent que Parcs Canada établisse un plan directeur pour chacun des parcs nationaux. Approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le *Plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane* permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne, et décrit comment la gestion du parc favorisera l'obtention de résultats mesurables à l'appui du mandat de Parcs Canada.

Le plan n'est pas une fin en soi. Parcs Canada et le Conseil entendent maintenir un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, afin de veiller à ce qu'il demeure pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera un travail de mobilisation continu – et, s'il y a lieu, de consultation – pour faciliter la gestion du parc national et de la réserve de parc national Kluane dans les années à venir.

## 7.0 Buts, objectifs et cibles

La gestion du parc national et de la réserve de parc national Kluane pour les dix prochaines années reposera sur les buts et objectifs qui suivent. Les buts définissent une orientation générale, tandis que les objectifs décrivent les priorités à l'appui de chaque but. Les cibles permettent de mesurer les progrès accomplis à l'égard de chaque objectif et d'en rendre compte. Les plans de travail annuels seront fondés sur les directives fournies dans ce plan.

## **But 1 : Daŋ k'è kwǎnjì'/L'essence du peuple est vivante**

Après des décennies d'exclusion du parc national et de la réserve de parc national Kluane, les Dän rétablissent leur présence dans le parc et leurs liens avec celui-ci. Ce but répond au besoin permanent de soutenir les Dän dans la reconstruction d'une relation forte et durable avec le parc, en mettant l'accent sur la participation des jeunes et des futurs leaders. Parcs Canada, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane collaboreront pour déterminer les obstacles au rétablissement des liens et mettre en œuvre des solutions. La revitalisation de la culture des Tutchone du Sud est fortement soutenue par la mise en œuvre des ententes définitives des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et de la Première Nation de Kluane.

*« Nous ne sommes pas les leaders de demain; nous sommes les nouveaux leaders d'aujourd'hui et nous devrions être mobilisés et nous investir, et nous devrions être sur le terrain pour aider les scientifiques à tirer de meilleures conclusions pour notre communauté. »*

Nadaya Johnson, citoyenne de la Première Nation de Kluane

**Objectif 1.1 :** Revitaliser la culture, les traditions et la langue des Tutchone du Sud.

### Cibles

- Les Dän pratiquent et vivent leur culture dans le parc, en menant des activités traditionnelles comme le camping, la récolte et la tenue de camps culturels, en rétablissant les liens avec les zones culturelles et en réunissant les jeunes et les aînés.
- Une approche de la gestion des ressources culturelles, comprenant un inventaire des ressources connues, des objectifs de gestion et des mesures, est adoptée dans un délai de cinq ans.
- Parcs Canada, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane collaborent pour établir un programme de gardiens dans le parc.

**Objectif 1.2 :** Parcs Canada, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane collaborent pour respecter les obligations énoncées dans les ententes définitives.

### Cibles

- L'histoire, la culture et les droits des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et de la Première Nation de Kluane sont reconnus dans l'exploitation du parc.
- Parcs Canada facilite les possibilités économiques et les occasions d'emploi liées à la gestion du parc, y compris l'établissement des installations d'écotourisme proposées par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik et la Première Nation de Kluane.
- Les connaissances autochtones et scientifiques sont indissociables et guident la gestion du parc.

## **But 2 : Dákeyi ukaanathì jè/Vous protégez tous notre pays avec votre cœur**

Ce but met l'accent sur le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique des écosystèmes et sur la nécessité de renforcer la résilience dans un environnement qui évolue rapidement en raison des changements climatiques. Les décisions de gestion seront fondées sur les connaissances autochtones, locales et scientifiques, et éclairées par un solide programme de surveillance qui est examiné régulièrement et dont les résultats sont communiqués au public. La participation des gardiens du savoir, des jeunes et des chercheurs des Premières Nations est un élément clé. Les valeurs culturelles des Dän à l'égard de la gestion des terres sont honorées et transmises, et les activités traditionnelles des Dän dans le paysage sont reconnues comme contribuant à l'intégrité écologique et à la santé du territoire. Ces activités sont reconnues et prises en compte dans la gestion du parc. Ainsi, la biodiversité et l'intégrité écologique s'en trouvent enrichies.

*« Je suis fière de contribuer à la connaissance et à la protection de mon territoire traditionnel. »*

Kelsey Kabanak, citoyenne de la Première Nation de Kluane et  
employée de Parcs Canada

**Objectif 2.1 :** Dásia keyi ukaanáthì jè/Vous veillez sur le pays de nos grands-pères avec votre cœur.

#### Cibles

- Un plan de gestion du feu fournissant une orientation stratégique sur les activités de gestion du feu, notamment l'utilisation du feu à des fins culturelles, écologiques et de réduction des risques, est élaboré dans un délai de cinq ans. Le plan décrit les priorités en matière de planification et les priorités opérationnelles et intègre les pratiques traditionnelles aux éléments fondamentaux suivants : la prévention des feux de forêt, la réduction des risques de feux de forêt, la préparation aux feux de forêt, la gestion et l'intervention en cas de feux de forêt et l'exécution de brûlages dirigés.
- Des ententes avec les gouvernements voisins pour gérer et minimiser les répercussions des feux de forêt sur les ressources à l'intérieur et à l'extérieur du parc sont en place dans un délai de trois ans.
- Une stratégie de gestion visant à contrer les effets négatifs potentiels du bison des bois sur l'environnement et la culture est élaborée dans un délai de cinq ans. La stratégie de gestion tient compte d'options pour atténuer et réduire le risque d'accroissement de la population.
- Il n'y a pas de prolifération d'espèces de plantes envahissantes nouvelles et existantes dans le parc.
- La surveillance de la population d'originaux de la rivière Duke fournit des renseignements utiles sur la santé de la harde.
- Une approche par unité de gestion du paysage, qui réduit au minimum les perturbations cumulatives pour les grizzlis, est mise en œuvre dans un délai de cinq ans. Cette approche comprend une stratégie d'évaluation et de gestion des perturbations aériennes et des atterrissages dans le parc.
- La collaboration avec les partenaires régionaux est accrue pour mieux comprendre et gérer efficacement les processus écologiques, les perturbations et les espèces à l'échelle du paysage.

**Objectif 2.2 :** Chu ukaanáthì jè/Vous veillez sur l'eau avec votre cœur.

*« Lorsque j'ai commencé à compter les saumons kokanis, le ruisseau Sockeye était vivant, la forêt était verte, l'eau grouillait de poissons. Puis, une année plus tard, nous n'avons compté que 20 saumons kokanis, le typographe de l'épinette avait décimé tous les gros arbres et tout était complètement calme. »*

Lloyd Freese, résident de longue date de la région de Kluane et  
garde de parc à la retraite du parc national et de la réserve de parc national Kluane

#### Cibles

- La sensibilisation aux valeurs culturelles des Dän en matière de gestion de l'eau, y compris les aspects cérémoniels, s'accroît.
- Les connaissances sur le saumon kokani s'améliorent et sa population est résiliente.
- Les populations de touladis des lacs Mush, Bates et Mät'atàna/Kathleen demeurent résilientes (à l'intérieur d'un écart-type de l'effort de base par unité de prise).
- La qualité de l'eau de Shadahäla Chù/la rivière Dezadeash demeure élevée.
- Il n'y a pas de nouvelles espèces aquatiques envahissantes ni de nouvelles maladies dans le parc.
- Dans le parc, 70 pour cent des pêcheurs à la ligne démontrent qu'ils sont conscients de leur rôle dans la prévention de la propagation des espèces envahissantes.

**Objectif 2.3 :** Les espèces en péril sont protégées.

Cibles

- Un inventaire de la répartition dans le parc des espèces en péril nouvellement inscrites est réalisé.
- Une analyse de site visant des espèces multiples est réalisée dans un délai de deux ans.

**Objectif 2.4 :** Les approches de gestion tiennent compte des répercussions des changements climatiques et des nouveaux problèmes potentiels.

*« La rivière Slim's n'est plus! Bien, elle n'est désormais plus qu'un petit filet d'eau, car le Kaskawulsh a pris la part du lion de l'eau pour la première fois depuis des décennies ».*

Lance Goodwin, résident de longue date de la région de Kluane,  
dans une publication Facebook datée de juin 2016

Cibles

- Des outils d'évaluation de la vulnérabilité et des risques sont utilisés pour déterminer les répercussions et établir l'ordre de priorité des options d'adaptation.
- Les émissions de gaz à effet de serre des installations du parc (comme la consommation de combustible de chauffage et d'électricité) et des véhicules (la consommation de carburant) sont suivies et réduites par rapport aux niveaux de 2020, conformément à l'engagement national de Parcs Canada.
- Les facteurs de stress non climatiques sont réduits afin d'accroître la capacité d'adaptation des espèces aux changements climatiques; tout particulièrement, la mortalité du mouflon le long de la route de l'Alaska est réduite dans un délai de cinq ans.
- Il y a une collaboration accrue avec les partenaires et les chercheurs pour s'attaquer à des problèmes complexes et à des questions émergentes, et pour sensibiliser davantage le public.
- Les jeunes participent à au moins une activité de surveillance chaque année.

**Objectif 2.5 :** Les valeurs sur lesquelles reposent les désignations de site du patrimoine mondial et rivière du patrimoine canadien du parc sont intactes.

Cibles

- La collaboration et la communication entre les partenaires du site du patrimoine mondial et du Réseau des rivières du patrimoine canadien se sont améliorées.
- Le rapport de surveillance décennal de la rivière Alsek est réalisé dans un délai de huit ans.
- L'histoire, la culture et les droits des Premières Nations sont mis en évidence dans les renseignements sur les désignations de site du patrimoine mondial et de rivière du patrimoine canadien.

### **But 3 : Kwiyaajàl'/Nous sommes heureux de vous accueillir**

Ce but est axé sur la création de possibilités pour les visiteurs, quels que soient leurs capacités, intérêts et identités, de découvrir le parc, d'en faire l'expérience et d'en prendre soin. Une approche stratégique, à l'aide d'outils de planification de l'expérience du visiteur et de renseignements sur les besoins et les intérêts des visiteurs, oriente une gamme de services, d'installations et de programmes de grande qualité destinés aux visiteurs. Cette gamme diversifiée d'expériences repose sur l'intendance et réduit au minimum les répercussions sur le patrimoine naturel et culturel. Toute personne qui passe du temps dans le parc national et la réserve de parc national Kluane dispose des renseignements nécessaires pour une visite sûre et significative.

*« Merci de garder ces sites éloignés et vierges aussi instructifs, professionnels et bien dotés en personnel. Ils m'ont rendue fière d'être Canadienne. »*

Marilyn Strachan, visiteuse du parc national et de la réserve de parc national Kluane,  
Calgary (Alberta)

**Objectif 3.1 :** Les visiteurs ont l'occasion de faire l'expérience du parc et d'en apprendre davantage sur ses valeurs naturelles et culturelles.

Cibles

- Grâce à la collaboration avec divers partenaires, la portée des récits culturels et écologiques du parc, qui englobent des récits approfondis de l'endroit selon divers points de vue, est accrue.
- La collaboration avec les exploitants (et les intervenants) est maintenue afin d'appuyer leurs offres et veiller à ce que les messages aux visiteurs soient fondés sur les valeurs naturelles et culturelles du parc national et de la réserve de parc national Kluane.
- Les expositions et les programmes sont gérés de manière à fournir des renseignements intéressants et à jour sur les priorités du parc et les travaux connexes.

**Objectif 3.2 :** Les visiteurs ont la possibilité de vivre des expériences sécuritaires et de grande qualité qui sont liées aux besoins et aux désirs des marchés cibles.

Cibles

- Les partenariats avec des organisations touristiques, des intervenants et des entreprises pour promouvoir le parc et explorer de nouvelles possibilités pour les visiteurs sont élargis.
- La gamme d'activités récréatives et de points d'accès offerts tient compte des besoins et des intérêts des visiteurs et des résidents.
- L'accès à des renseignements sur l'exposition aux avalanches et à d'autres risques pour aider les utilisateurs du parc à prendre des décisions éclairées sur les lieux de loisirs est amélioré dans un délai de trois ans.
- L'accès aux possibilités d'alpinisme dans la région des champs de glace est strictement contrôlé afin d'optimiser la sécurité des visiteurs et du personnel et de réduire au minimum le risque de devoir procéder à un sauvetage.
- Les répercussions des changements climatiques sont prises en considération dans les offres et les messages destinés aux visiteurs en ce qui concerne les problèmes, les nouvelles possibilités et la sécurité des visiteurs.

**Objectif 3.3 :** Les visiteurs et les résidents se sentent les bienvenus et démontrent un niveau de satisfaction élevé.

Cibles

- Les visiteurs aux deux principaux points de contact (Thechàl Dhâl' et Haines Junction), quels que soient leurs capacités, leurs centres d'intérêt et leur identité, se disent généralement satisfaits de leur expérience.
- Les expositions d'interprétation et la signalisation sont actualisées et intègrent des noms traditionnels.
- Les biens du parc sont gérés de façon stratégique pour soutenir l'expérience de base du visiteur et les besoins opérationnels.
- L'infrastructure du parc est accessible et inclusive.

**Objectif 3.4 :** L'utilisation par les visiteurs est gérée de manière à réduire au minimum les répercussions écologiques, tout en maintenant des expériences de haute qualité pour les visiteurs.

Cibles

- Les répercussions de l'utilisation de l'arrière-pays par les visiteurs sont surveillées, évaluées et atténuées.
- Les approches en matière de gestion des visiteurs pour la vallée 'A'äy Chù'/de la rivière Slim's sont révisées dans le cadre d'un plan global d'utilisation par les visiteurs.

**Objectif 3.5 :** Les valeurs culturelles et les systèmes de croyances des Dän sont intégrés dans l'offre aux visiteurs.

#### Cibles

- Parcs Canada, la Première Nation de Kluane et les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik collaborent pour diffuser de façon appropriée les histoires des Dän.
- Les Dän sont dans le parc, racontant leurs histoires et présentant leurs traditions au personnel du parc et aux visiteurs.
- Les panneaux et les documents destinés aux visiteurs contiennent de l'information en tutchone du Sud, tandis que les possibilités pour le personnel du parc d'apprendre le tutchone du Sud augmentent.
- La sensibilisation des visiteurs augmente en ce qui concerne l'importance de la gouvernance, de l'intendance et de la gestion du parc par les Dän, ainsi qu'en ce qui concerne leurs activités de récolte, leurs activités culturelles et leurs droits.

#### **But 4 : Dándāl dákundür hj/Nous vous raconterons toute notre histoire**

Les activités de sensibilisation du public et de diffusion externe sont essentielles pour concrétiser la vision du parc national et de la réserve de parc national Kluane, considérée dans le monde entier comme une icône de la protection du milieu sauvage. Les efforts actuels de diffusion externe comprennent la direction d'événements spéciaux et la participation à ceux-ci, l'élaboration de contenu pour les médias sociaux et le soutien de projets de films et de reportages dans les médias. Ces initiatives, ainsi que d'autres, contribuent à rehausser la visibilité du parc national et de la réserve de parc national Kluane à l'échelle régionale, nationale et internationale. La transmission de nos histoires contribue à faire connaître, à apprécier et à soutenir le parc et son statut international de site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les priorités pour la prochaine décennie sont notamment de mobiliser davantage les jeunes et les collectivités locales et de mettre en avant la structure de gestion coopérative du parc national et de la réserve de parc national Kluane, la culture des Tutchone du Sud, les vastes étendues sauvages du parc et les possibilités de loisirs de classe mondiale, la protection du patrimoine naturel et culturel, et les répercussions des changements climatiques.

**Objectif 4.1 :** Les gens connaissent le parc national et la réserve de parc national Kluane et s'y sentent liés à l'échelle locale, nationale et internationale.

#### Cibles

- La portée virtuelle du parc national et de la réserve de parc national Kluane augmente de 25 pour cent (grâce au site Web, aux médias sociaux et aux nouvelles technologies).
- La participation des jeunes, par l'entremise de programmes scolaires et communautaires, augmente.
- Les collectivités locales sont mobilisées et se sentent liées au parc.
- Les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, la Première Nation de Kluane et Parcs Canada travaillent en partenariat pour faire connaître la culture tutchone du Sud et la gestion coopérative.
- La collaboration avec les intervenants touristiques locaux, régionaux et nationaux (y compris les gouvernements fédéral, territoriaux et locaux) et la mobilisation de ces intervenants sont accrues.

## **8.0 Zonage**

### **8.1 Cadre de zonage**

Le système de zonage du parc national est une méthode intégrée de la classification des terres et des eaux qui désigne les endroits où des activités particulières peuvent avoir lieu. Le cadre de zonage comporte plusieurs catégories, dont cinq sont utilisées dans le parc national et la réserve de parc national Kluane (Carte 3). Le zonage ci-dessous n'a pas d'effet sur l'accès des Premières Nations aux zones importantes sur le plan culturel ni sur les droits de revendication territoriale tels que la récolte de subsistance.

#### **Zone I – Préservation spéciale**

Les terres et les eaux classées zone I méritent une préservation spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles qui sont uniques, menacées ou en voie de disparition, ou qui figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. La préservation est ici la principale préoccupation. L'accès par véhicule motorisé y est interdit. Dans tous les secteurs de la zone I du parc national et de la réserve de parc national Kluane, l'accès public est interdit et l'accès par véhicule motorisé n'est autorisé qu'à des fins de gestion du parc.

#### **Zones écosensibles**

Dans certains cas, des secteurs peuvent justifier une protection et une gestion spéciales, mais ne correspondent pas aux désignations de zonage. Les zones écosensibles permettent de protéger l'ensemble des ressources valorisées et complètent le système de zonage. L'accès par véhicule motorisé est interdit, sauf à des fins de gestion du parc et pour l'accès strictement contrôlé des avions publics.

#### **Zone II – Milieu sauvage**

Les terres de la zone II comportent de vastes aires qui représentent bien la région naturelle et sont conservées à l'état sauvage. La perpétuation des écosystèmes avec un minimum d'interférence humaine est la préoccupation principale. Les secteurs classés zone II offrent la possibilité aux visiteurs de découvrir de près les écosystèmes du parc en profitant d'un nombre très limité de services et d'installations rudimentaires. Dans la majeure partie de la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès par véhicule motorisé est interdit, sauf à des fins de gestion du parc et pour l'accès strictement contrôlé des avions publics.

#### **Zone III – Environnement naturel**

Les secteurs classés zone III sont gérés comme des milieux naturels, et donnent aux visiteurs des occasions de découvrir les valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc dans le cadre d'activités de plein air nécessitant peu de services et uniquement des installations rudimentaires. Un accès par véhicule motorisé strictement contrôlé est autorisé.

#### **Zone IV – Loisirs de plein air**

Les secteurs classés zone IV sont des endroits où l'on peut offrir une large gamme d'occasions d'enrichir ses connaissances, d'apprécier les éléments à valeur patrimoniale de même que les services et les installations essentiels connexes du parc, et de profiter de ceux-ci de façons ayant le moins d'effets possible sur l'intégrité écologique du parc. L'élément le plus caractéristique de cette zone est qu'elle est directement accessible en véhicule à moteur.

## 8.2 Zonage du parc national et de la réserve de parc national Kluane

### Zone I – Préservation spéciale (sept zones)

**Zone I – Marais du ruisseau Fraser :** Le marais du ruisseau Fraser est un important réseau de terres humides. L'habitat des basses terres et des marais est limité dans le parc en raison de la nature du terrain et du manque d'activité récente des feux, ce qui restreint la végétation de succession primaire. Le marais du ruisseau Fraser est l'une des quelques zones du parc désignées comme un habitat exceptionnel pour l'original.

**Zone I – Nunatak Logan :** Les nunataks sont des îlots de vie entourés par l'environnement inhospitalier des champs de glace. Le nunatak Logan est le plus grand du parc. La partie ouest du nunatak se trouve en Alaska et est protégée par le parc national et la réserve de Wrangell-St. Elias. L'environnement extrême du nunatak crée des conditions favorables à des plantes alpines et arctiques uniques et rares.

**Zone I – Gyū' Aan Nji/Zone alpine du ruisseau Steele :** Gyū' Aan Nji/La zone alpine du ruisseau Steele est la meilleure représentation des écosystèmes alpins quasi arctiques (écosystème alpin du Nord) dans le parc. La protection de cette aire alpine représentative assure également la préservation de plusieurs espèces de plantes rares qui s'y trouvent. Les zones alpines sont particulièrement sensibles à diverses répercussions.

**Zone I – Lac et rivière Sockeye :** Cette aire constitue une frayère essentielle pour le saumon kokani, la forme d'eau douce du saumon rouge. Cette population est l'une des deux seules populations sauvages du Yukon; on pense maintenant que l'autre population, celle du lac Frederick, a disparu. La population annuelle de kokanis en frai chaque année, surveillée depuis 1976, a atteint une moyenne de 3 660 poissons jusqu'au début des années 2000, lorsque la population s'est effondrée et a atteint le creux historique de 20 poissons en 2009. La population a montré des signes remarquables de rétablissement en 2015, mais a connu une autre chute, à 400 poissons, en 2018. La préservation des frayères est essentielle, car les poissons sont vulnérables pendant la saison du frai et parce que la nature de croissance et de ralentissement de la population ne tolère pas les perturbations. Les géniteurs sont une source importante de protéines pour les loups, les grizzlis et les aigles. Le ruisseau Sockeye est reconnu comme un important habitat de printemps et d'été pour les orignaux femelles et leurs petits.

**Zone I – Tthe Dats'aala Chù'/Dunes du ruisseau Bullione :** Tthe Dats'aala Chù'/Les dunes du ruisseau Bullione sont une caractéristique de 3 kilomètres carrés formée par les vents du glacier Kaskawulsh qui redistribuent le sable provenant des sources fluviales. Les dunes sont largement dépourvues de végétation et susceptibles aux perturbations. C'est l'un de quelques sites du Yukon à abriter le comandre pâle, une plante rare. C'est également l'un de quelques sites en Amérique du Nord où l'on retrouve la mouche tachinide des dunes, une espèce qui figure sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Le sentier de randonnée 'A'äy Chù'/de la Rivière-Slim's Ouest longe la base des dunes. Des panneaux d'interprétation expliquant l'importance des dunes seront installés, ainsi que des panneaux interdisant l'accès et le camping.

**Zone I – Dunes du cours inférieur de la rivière Alsek :** Les dunes du cours inférieur de la rivière Alsek classées zone I, ainsi que les dunes du cours supérieur de la rivière Alsek protégées à titre de zone écosensible, présentent les populations les plus importantes et les plus durables de carex des sables au Canada, une espèce qui figure sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la LEP. Les dunes sont également l'habitat de la mouche tachinide des dunes.

**Zone I – Thechàl Dhâl' :** Les pentes exposées au sud et balayées par le vent de Thechàl Dhâl' constituent l'un des meilleurs habitats à l'année pour le mouflon de Dall dans le parc et on y compte de 300 à 400 individus. La zone est essentielle pour l'aire d'hivernage et l'agnelage au printemps. Thechàl Dhâl' est également important pour les aigles royaux qui se reproduisent dans cette région ou qui y migrent chaque printemps et chaque automne en grand nombre. Les pentes des loess (limon et poussière glaciaire soufflés par le vent) sont très sensibles aux perturbations et abritent une mosaïque de plantes

uniques, originaires de la Béringie, des grandes plaines et des écosystèmes côtiers, dont des espèces endémiques et quasi endémiques.

### **Zones écosensibles** (sept zones)

**Zone écosensible – Thechàl Dhâl’** : La zone écosensible Thechàl Dhâl’ entoure la zone I Thechàl Dhâl’ et, conjointement avec la zone écosensible du delta ‘A’äy Chù’ et la zone à l’extérieur du parc autour de Man Chètì’äya Chù’/du ruisseau Silver, elle est un haut lieu de la biodiversité. Ces zones combinées abritent plus de 891 espèces, dont un quart des plantes vasculaires connues au Yukon.

Depuis le dernier plan directeur, l’augmentation de la fréquentation de la zone suscite des inquiétudes quant à l’activité humaine dans les couloirs de déplacement des ours. Le plateau de Sheep-Bullion a été désigné comme un habitat important pour le grizzli, en particulier pour les groupes familiaux. Une restriction de camping est en place depuis 1998, ce qui a entraîné une diminution significative des interactions humains-ours dans le secteur.

Dans la zone écosensible Thechàl Dhâl’, ce qui suit s’applique :

- La randonnée sur la route des crêtes de Thechàl Dhâl’ est interdite pendant la période d’agnelage (du 1<sup>er</sup> mai au 16 juin).
- Le camping est restreint le long des sentiers Thechàl Chù’/du Ruisseau-Sheep et Dats’aala Chù’/du Ruisseau-Bullion et sur le plateau Sheep-Bullion. Dans la partie nord du plateau Sheep-Bullion, le camping est autorisé pour une nuit dans la zone désignée.
- La randonnée est autorisée sur la route menant à Shepherd’s Knoll et au sommet Soldier’s. L’accès aux pentes orientées vers le sud, qui sont en zone I, est interdit.

**Zone écosensible – Delta ‘A’äy Chù’** : La zone écosensible du delta ‘A’äy Chù’ est une plaine inondable à la base de Thechàl Dhâl’, un écosystème unique caractérisé par des espèces végétales qui se sont adaptées au cycle des inondations et aux conditions de salinité du sol. La zone écosensible du delta ‘A’äy Chù’, conjointement avec la zone écosensible Thechàl Dhâl’ et la zone située à l’extérieur du parc autour de Man Chètì’äya Chù’/du ruisseau Silver, est un haut lieu de la biodiversité. Ces zones combinées abritent plus de 891 espèces, dont un quart des plantes vasculaires connues au Yukon.

Depuis le dernier plan directeur, la fréquentation accrue de la zone suscite des inquiétudes quant à l’activité humaine dans les couloirs de déplacement des ours.

Dans la zone écosensible du delta ‘A’äy Chù’, ce qui suit s’applique :

- L’accès à la zone écosensible du delta de la rivière ‘A’äy Chù’ se fait uniquement par les points de départ des sentiers existants ‘A’äy Chù’/de la Rivière-Slim’s Ouest et Est.

**Zone écosensible – Shar Tägà’/Ruisseau Grizzly** : La zone écosensible Shar Tägà’/du ruisseau Grizzly protège un écosystème sensible. Il a récemment été désigné comme un habitat possible pour des espèces végétales non consignées et uniques dans la région.

**Zone écosensible – Cours inférieur de la rivière Alsek** : En tant que rivière du patrimoine canadien, la rivière Alsek est reconnue à l’échelle nationale pour son patrimoine exceptionnel et ses valeurs récréatives en matière de descente en eaux vives. Cette zone du parc est influencée par un climat côtier, ce qui donne lieu à des communautés végétales et animales peu communes au Yukon.

**Zone écosensible – Mont Goatherd** : La zone alpine du mont Goatherd est la meilleure représentation de l’écosystème alpin côtier du parc. Elle fournit aux chèvres de montagne un habitat important avec un bon terrain de fuite. Une population de chèvres d’environ 100 individus, représentant 12 pour cent de la population totale du Yukon, est présente toute l’année dans cette aire de répartition. La zone écosensible reconnaît les activités récréatives existantes (les randonnées d’une journée effectuées par les amateurs de descente en eaux vives, les randonnées pédestres sur la route terrestre Goatherd et les randonneurs pratiquant le canotage de poche qui se rendent au lac Bates depuis la rivière Alsek).

Dans la zone écosensible du mont Goatherd, ce qui suit s'applique :

- Toute activité est interdite sur la face du mont Goatherd, à l'exception de la randonnée sur le parcours d'accès établi.
- Le camping est limité à deux nuits.

**Zone écosensible – Alsek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh :** Cette zone abrite la population de grizzlis la plus dense du parc et peut-être même du Canada. Le parc constitue la deuxième aire protégée en importance en Amérique du Nord qui se trouve dans l'aire de répartition des grizzlis. Le principal objectif de gestion de cette zone écosensible est de réduire au minimum les perturbations humaines sur les grizzlis (voir l'objectif 2.1 concernant les unités de gestion du paysage). Les grizzlis ont besoin de vastes zones exemptes de perturbations humaines et aéronautiques; le domaine vital moyen des femelles dans le parc est de 300 kilomètres carrés. Les aires de mise bas se trouvent en altitude, et les vallées offrent une diversité d'habitats et de nourriture qui permet aux grizzlis de vivre toute l'année. La désignation de zone écosensible reconnaît également l'habitat précieux pour les mouflons de Dall et les chèvres de montagne. Les dunes situées au confluent de Shadhāla Chù/la rivière Dezadeash et de la rivière Kaskawulsh protègent la plus grande population de carex des sables au Canada, qui est une espèce en péril inscrite sur la liste fédérale.

Dans la zone écosensible Alsek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh, ce qui suit s'applique :

- Le camping sauvage est interdit; le camping est limité aux sites désignés.
- L'inscription des visiteurs est obligatoire pour la descente en eaux vives d'une journée ou avec nuitée.

**Zone écosensible – Dän Zhùr/Donjek – Mont Hoge :** L'assemblage de communautés animales et végétales ici est important dans le système des parcs nationaux. La zone abrite plus de 1 000 mouflons de Dall. Les cols alpins Hoge et Atlas sont particulièrement importants en été, car ils abritent jusqu'à 40 pour cent de la sous-population de mouflons de Dall. Une tanière de loup dans la vallée est utilisée depuis les années 1980. La zone alpine protège des chèvres de montagne parmi les plus septentrionales du Canada, des caribous et des picas à collier, une espèce qui figure sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la LEP. Les étangs de la vallée constituent un habitat de reproduction pour plusieurs oiseaux protégés par la LEP, comme le grèbe esclavon et le phalarope à bec étroit, et les prairies contiennent une sauge endémique du Yukon.

Dans la zone écosensible Dän Zhùr/Donjek – Mont Hoge, ce qui suit s'applique :

- Il est interdit de camper au col Hoge.
- Parcs Canada travaillera avec les exploitants d'aéronefs et les pilotes locaux afin de diminuer au maximum les répercussions associées aux vols passant par les cols Hoge et Atlas. Des restrictions pourraient être mises en place pour réduire au minimum les perturbations causées par les randonnées et les aéronefs sur la tanière de loup du secteur.

## **Zone II – Milieu sauvage** (85 pour cent du Kluane)

La majeure partie du parc national et de la réserve de parc national Kluane est classée zone II – Milieu sauvage. Cela comprend les lacs Bates, Louise et Sockeye, où les véhicules motorisés demeurent interdits, sauf à des fins de gestion du parc.

## **Zone III – Environnement naturel** (huit zones)

Quatre routes d'accès au parc sont classées zone III. Il s'agit du chemin d'accès du Lac-Mush, du chemin d'accès Alsek, du chemin d'accès 'A'äy Chù'/de la Rivière-Slim's Est, et du chemin d'accès 'A'äy Chù'/de la Rivière-Slim's Ouest. L'accès routier au parc national et à la réserve de parc national Kluane est limité par des fermetures saisonnières, des fermetures à court ou à long terme en raison de la présence d'ours et la nécessité d'utiliser des véhicules à quatre roues motrices. Depuis la création du parc, ces routes sont peu utilisées par les véhicules motorisés. Les autres secteurs de la zone III sont le lac Mush et l'aire de camping, le point de départ du sentier 'A'äy Chù'/de la Rivière-Slim's, l'emprise du pipeline abandonné

entre Dakwäkäda/Haines Junction et Titl'at Män/le lac Dezadeash, et la rivière Dezadeash de la limite du parc au ruisseau Serpentine.

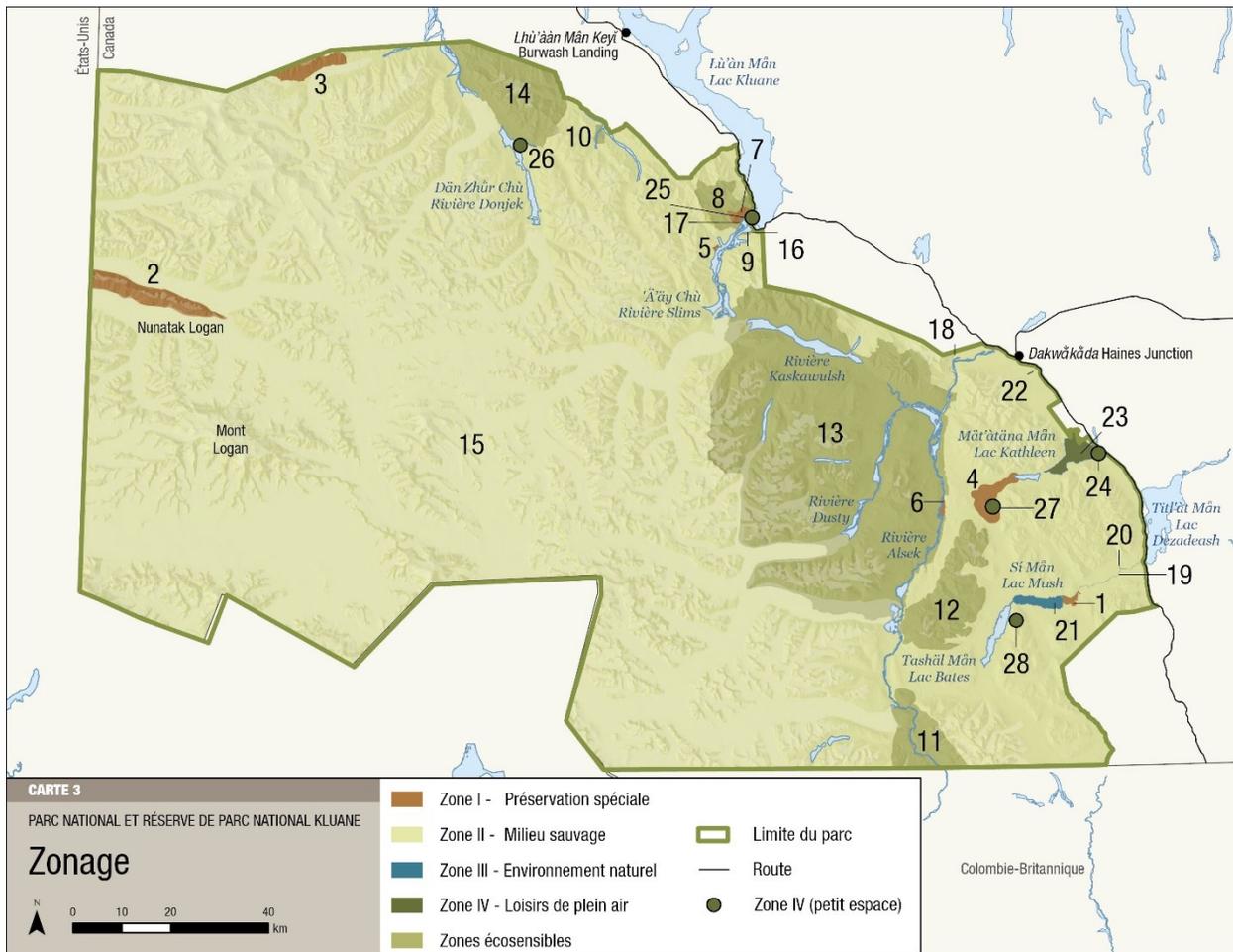
L'approche de gestion adoptée dans les plans directeurs précédents consistait à avoir recours aux ordonnances du directeur pour autoriser la pratique de la motoneige à des fins récréatives dans certains secteurs classés zone III et IV. La pratique de la motoneige sera encore autorisée sur le chemin d'accès Mät'ätäna Män/du Lac-Kathleen, dans l'aire de stationnement de l'aire de fréquentation diurne Mät'ätäna Män/du Lac-Kathleen, sur la surface de Mät'ätäna Män/du lac Kathleen et le long de l'emprise du pipeline entre Dakwäkäda/Haines Junction et Titl'at Män/le lac Dezadeash. Afin de réduire au minimum la vulnérabilité des orignaux à la prédation par les loups résultant des pistes damnées par les motoneiges, l'utilisation de motoneiges par le public ne sera pas autorisée sur le chemin du Lac-Mush. Dans le cadre de permis spéciaux et d'ententes officielles, les motoneiges peuvent être utilisées pour tracer des pistes de ski de fond sur le chemin du Lac-Mush, mais seulement jusqu'au ruisseau Alder. Tout nouveau point d'accès proposé pour les motoneiges sur des routes faisant partie de la zone III sera soigneusement examiné et ne sera autorisé que si des objectifs stricts de protection écologique et d'expérience du visiteur peuvent être atteints et maintenus.

#### **Zone IV – Loisirs de plein air** (six zones)

Les secteurs classés zone IV sont ceux où l'on peut offrir aux visiteurs une vaste gamme de possibilités pour les aider à comprendre et à apprécier l'essence du parc national et de la réserve de parc national Kluane, ainsi que les services et installations essentiels connexes. Les six secteurs classés zone IV dans le parc national et la réserve de parc national Kluane sont les suivantes :

- Mät'ätäna Män/lac Kathleen;
- aire de fréquentation diurne, chemin d'accès et terrain de camping Mät'ätäna Män/du Lac-Kathleen;
- centre d'accueil de Thechäl Dhâl';
- installation d'écotourisme proposée détenue et exploitée par la Première Nation de Kluane au lac Bighorn;
- deux camps de montagne proposés détenus et exploités par les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, situés en altitude, l'un entre les lacs Mush et Bates et l'autre entre les lacs Sockeye et Johobo.

Carte 3 : Zonage



Carte 3 – Références

ID	Type	Nom de la zone	ID	Type	Nom de la zone
1	I	Marais du ruisseau Fraser	15	II	Zone II
2	I	Nunatak Logan	16	III	Route de l'est de 'A'ây Chù'/rivière Slim's
3	I	Gyu' Aan Nji/Zone alpine du ruisseau Steele	17	III	Route de l'ouest de 'A'ây Chù'/rivière Slim's
4	I	Lac et rivière Sockeye	18	III	Route d'Elsek
5	I	Tthe Dats'aala Chù'/Dunes du ruisseau Bullion	19	III	Route du lac Mush
6	I	Dunes du cours inférieur de la rivière Aelsek	20	III	Route du ruisseau Shorty
7	I	Thechàl Dhâl' Zone I	21	III	Lac Mush
8	Écosensible	Thechàl Dhâl' Zone écosensible	22	III	Emprise de pipeline abandonnée
9	Écosensible	Delta de 'A'ây Chù'	23	IV	Mât'atàna Mân/Lac Kathleen
10	Écosensible	Shar T'ägà'/Ruisseau Grizzly	24	IV	Aire de fréquentation diurne et terrain de camping du lac Kathleen
11	Écosensible	Cours inférieur de la rivière Aelsek	25	IV	Thechàl Dhâl' centre d'accueil
12	Écosensible	Mont Goatherd	26	IV	Proposition d'installation d'écotourisme à la PNK
13	Écosensible	Aelsek, Dusty, Disappointment et Kaskawulsh	27	IV	Proposition de camp de montagne des PNCA
14	Écosensible	Dän Zhùr/Donjek – Mont Hoge	28	IV	Proposition de camp de montagne des PNCA

## 9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Les plans directeurs de tous les parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, qui aide à comprendre les risques d'effets cumulatifs. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'appui du maintien ou du rétablissement de l'intégrité écologique tout au long de la période visée par le plan. L'évaluation environnementale stratégique relative au plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane prend en compte les répercussions possibles des changements climatiques, les activités locales et régionales à l'extérieur du parc, la hausse attendue de la fréquentation et les propositions incluses dans le plan directeur. Dans le cadre de cette évaluation, on a étudié les effets potentiels sur différents aspects de l'écosystème, notamment la réintégration culturelle, le sachäl (saumon kokani), Shadhäla Chù/la rivière Dezadeash, les forêts, la végétation alpine, le mäy (mouflon de Dall), l'a-mäy (chèvre de montagne) et le shar shäw (grizzli).

Le plan directeur aura de nombreux effets positifs sur l'environnement, notamment le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique dans le parc, et donnera lieu à l'élaboration de stratégies visant à déterminer les besoins propres au site pour les espèces en péril présentes dans le parc. Les modifications du zonage proposées et cibles définies dans le plan directeur visant à revitaliser la culture et les traditions des Tutchone du Sud amélioreront la réintégration culturelle dans le parc.

On prévoit que les changements climatiques seront le principal facteur de changement dans le parc national et la réserve de parc national Kluane au cours des dix prochaines années. Les objectifs précisés au titre du but 2 (Dákeyi ukaanathì` jè/Vous protégez tous notre pays avec votre cœur) atténueront la mesure dans laquelle les changements climatiques touchent le parc en réduisant les facteurs de stress non climatiques sur les composantes vulnérables de l'écosystème. La surveillance continue et la gestion active dans le parc serviront à atténuer les effets cumulatifs potentiels sur le sachäl (saumon kokani), le mbet (touladi), Shadhäla Chù/la rivière Dezadeash, les terres humides, la végétation alpine et l'original. Par exemple, le mbet (touladi) est en danger en raison des changements climatiques et de l'augmentation possible des pressions de récolte attribuables aux restrictions de la pêche récréative hors des limites du parc. La surveillance continue du mbet (touladi) aidera à déterminer si la population est en déclin et à éclairer les décisions en matière de gestion adaptative.

La végétation forestière est en danger en raison des pratiques historiques de suppression des feux et des changements climatiques. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion du feu et la conclusion d'ententes avec les gouvernements voisins sur la gestion des feux de forêt et la réduction de leurs effets contribueront à améliorer l'état des forêts et à accroître la résilience face aux changements climatiques.

Le mäy (mouflon de Dall), la 'a-mäy (chèvre de montagne) et le shar shäw (grizzli) sont particulièrement vulnérables aux effets cumulatifs. Les changements climatiques, la hausse attendue de la fréquentation, la création d'écogîtes et les facteurs de stress extérieurs au parc devraient avoir une incidence sur les trois espèces. Les mesures d'atténuation prévues dans le plan directeur comprennent la collecte et la surveillance de la fréquentation des zones de l'arrière-pays par les visiteurs afin de bien éclairer les décisions de gestion, et l'élaboration d'une approche de gestion des grizzlis par unité de gestion du paysage. Les modifications du zonage proposées protégeront les habitats sensibles du mäy (mouflon de Dall), de la 'a-mäy (chèvre de montagne) et du shar shäw (grizzli) à des périodes importantes de l'année. Ces mesures d'atténuation réduiront la probabilité de rencontres humains-ours et réduiront au maximum le stress pour le mäy (mouflon de Dall) et la 'a-mäy (chèvre de montagne).

Parcs Canada propose des modifications au zonage dans le parc national et la réserve de parc national Kluane. Le plan directeur reflète les modifications apportées au zonage pour : 1) tenir compte de nouveaux renseignements sur les exigences en matière de protection des écosystèmes, ainsi que sur la capacité et l'adéquation des écosystèmes à servir de cadre aux expériences des visiteurs, et 2) trouver et confirmer les expériences pour les visiteurs qui sont compatibles avec les exigences en matière de protection des écosystèmes. Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, on a constaté que

les modifications du zonage et les activités éventuelles correspondantes sont compatibles avec la capacité de Parcs Canada à respecter les exigences en matière de protection des écosystèmes.

Le parc national et la réserve de parc national Kluane font partie du site du patrimoine mondial Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek. Les valeurs patrimoniales universelles à l'origine de cette désignation ont fait l'objet d'une évaluation pour s'assurer que le plan directeur les protège adéquatement.

Les Premières Nations, les intervenants et le public ont été consultés au sujet de la version provisoire du plan directeur et l'ébauche du résumé de l'évaluation environnementale stratégique. Les commentaires obtenus dans le cadre de la consultation ont été intégrés dans l'évaluation environnementale stratégique et le plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*; elle a facilité l'examen de la façon dont le plan directeur contribue à la *Stratégie fédérale de développement durable*. Chaque projet entrepris sur place dans le but d'atteindre les objectifs du plan directeur sera examiné afin de déterminer si une évaluation d'impact est nécessaire en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* ou de textes législatifs subséquents. Le plan directeur contribue à l'atteinte des objectifs suivants de la *Stratégie fédérale de développement durable* : Écologisation du gouvernement, Terres et forêts gérées de façon durable, Populations d'espèces sauvages en santé, Rapprocher les Canadiens de la nature, et Collectivités sûres et en santé.

Tandis que l'on s'attend à de nombreux effets environnementaux positifs, la mise en œuvre du *Plan directeur du parc national et de la réserve de parc national Kluane* ne devrait pas avoir d'effets environnementaux néfastes importants.